



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_038

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le 21/04/2023
ID : 048-214800393-20230330-D_2023_038-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : affectations des résultats 2022 – budget maison de santé

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle »,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 17 886,25 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2022	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	10 000,00 €
Résultats au 31/12/2022 Excédent : Déficit :	17 886,25 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2022 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	17 886,25 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2022 - déficit à reporter	

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX